



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1994/351
28 mars 1994

ORIGINAL : FRANÇAIS

LETTRE DATÉE DU 28 MARS 1994, ADRESSÉE AU PRÉSIDENT DU CONSEIL
DE SÉCURITÉ PAR LE RÈPRÉSENTANT PERMANENT DU CAMEROUN AUPRÈS
DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Suite à ma lettre du 28 février 1994 (S/1994/228), j'ai l'honneur de vous adresser le communiqué de l'Organe central du Mécanisme de l'OUA pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits sur le différend frontalier entre le Nigéria et le Cameroun.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire publier ce communiqué comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Pascal BILOA TANG

ANNEXE

[Original : anglais]

Communiqué de presse publié le 24 mars 1994 par l'Organe
central du Mécanisme de l'OUA pour la prévention, la
gestion et le règlement des conflits

L'Organe central du Mécanisme de l'OUA pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits a tenu sa deuxième session ordinaire, le 24 mars 1994, à Addis-Abeba. Cette session, où la représentation était assurée au niveau ministériel, était présidée par M. Amre Moussa, Ministre des affaires étrangères de l'Égypte. Les participants ont considéré les points d'affrontements en Afrique et étudié ce que pourrait être l'action de l'OUA face à ces situations. L'Organe central a adopté le rapport de sa première session ordinaire, tenue les 17 et 18 novembre 1993, et a approuvé le rapport des représentants à cet organe traitant de l'application, depuis le Sommet tenu au Caire en juin 1993, des décisions et résolutions se rapportant aux travaux de l'Organe.

I. POINTS D'AFFRONTEMENTS

A. Angola

L'Organe central a entendu avec intérêt l'exposé d'ensemble fait par le Ministre angolais des affaires étrangères. Il a constaté qu'il y avait eu des progrès dans le sens des dispositions qui ont été fixées, en particulier en ce qui concerne la question militaire.

Sur le plan politique, les négociations de Lusaka sont dans l'impasse, achoppant sur certaines difficultés du fait que le Gouvernement a proposé à l'UNITA une part dans les institutions de l'État. L'Organe central a loué le Représentant spécial du Secrétaire général de l'ONU de s'employer à maintenir les entretiens de Lusaka sur leur lancée.

L'Organe central a prié le Secrétaire général de l'OUA de suivre de près ces négociations et d'envisager les manières dont l'OUA pourrait aider au processus de paix.

B. Libéria

L'Organe central a entendu avec intérêt la Distinguée Personnalité envoyée par l'OUA au Libéria, le révérend C. Banana, qui a fait le point de la situation dans ce pays. L'Organe central a noté les progrès de l'application de l'Accord de Cotonou, en particulier la mise en place d'institutions provisoires et le lancement de l'opération de désarmement. Il a engagé toutes les parties en présence à accélérer ce processus de désarmement et à exécuter intégralement les Accords de Cotonou. Il a instamment demandé au Secrétaire général de continuer à suivre, par le truchement de la Distinguée Personnalité, le processus de transition dans le pays jusqu'à ce que des élections démocratiques aient lieu.

/...

C. Somalie

L'Organe central, réaffirmant la position de l'OUA telle qu'elle est définie dans la résolution pertinente de la cinquante-neuvième session du Conseil des ministres, a apprécié toute la valeur de l'action menée par le Président en exercice de l'OUA, le Président Hosni Moubarak, et le Secrétaire général de l'OUA pour favoriser la réconciliation nationale en Somalie. L'Organe central a également loué M. Ato Meles Zenawi, Président du Gouvernement provisoire de l'Éthiopie, d'apporter son concours pour que les diverses factions somaliennes parviennent à surmonter les obstacles qui s'opposent à cette réconciliation.

L'Organe central a pris acte de la Déclaration des chefs des organisations politiques somaliennes qui a été signée le 24 mars 1994 à Nairobi. Il a jugé que cette déclaration constitue une étape décisive pour la reprise du dialogue entre les diverses parties, qu'il a vivement engagées à mener l'action commune évoquée dans la Déclaration, afin de parvenir à l'organisation d'une conférence de la réconciliation nationale, l'élection d'un président et de vice-présidents, la désignation d'un premier ministre et la mise en place d'un organe judiciaire indépendant et pour que l'installation des pouvoirs publics locaux puisse se faire ou s'achever, selon qu'il y a lieu, et leur formation revue si nécessaire.

II. AUTRES "POINTS CHAUDS"

A. Congo

L'Organe central a pris note des efforts déployés par le Secrétaire général de l'OUA, par l'intermédiaire de son Envoyé spécial et grâce à plusieurs missions organisées par le Secrétariat, pour aider à résoudre l'impasse au Congo. Il a également rendu hommage au chef de l'État gabonais, le Président Omar Bongo, qui a apporté son concours tout au long de cet effort. Il a engagé les diverses parties en présence à consolider les progrès accomplis dans le sens de la démocratisation du pays et a demandé au Secrétaire général de continuer à suivre le processus de démocratisation au Congo, en veillant à ce qu'il n'y ait ni relâchement ni retour en arrière.

B. Rwanda

L'Organe central a pris note des progrès réalisés dans le cadre du processus de paix et qui ont abouti à la signature de l'Accord de paix d'Arusha. Il s'est toutefois dit profondément préoccupé par l'absence de progrès en ce qui concerne la mise en place des institutions de transition prévues dans l'Accord de paix d'Arusha. Il a décidé d'en appeler de façon spéciale à toutes les parties au Rwanda pour que l'application des dispositions de l'Accord de paix d'Arusha puisse aller de l'avant.

C. Burundi

L'Organe central a pris note des informations détaillées fournies par le Secrétaire général. Il s'est également félicité de la mise à jour qu'en avait faite la délégation burundaise.

L'Organe central a exprimé la profonde inquiétude que lui inspirait la détérioration de la situation sécuritaire au Burundi, et en particulier les informations faisant état d'une escalade de la violence ayant débouché sur des tueries. Il a prié le Secrétaire général de continuer de suivre l'évolution de la situation au Burundi et de s'efforcer de prendre contact avec le Gouvernement burundais afin de cerner la réalité de la situation politique et sécuritaire actuelle. Il a également prié instamment le Secrétaire général de rester en contact avec les cinq États Membres qui fournissent du personnel militaire à la Mission de l'OUA au Burundi, les pays donateurs et toutes les autres parties intéressées.

III. DIFFÉREND FRONTALIER ENTRE LE NIGÉRIA ET LE CAMEROUN

L'Organe central a noté qu'il était à présent officiellement saisi du différend opposant le Nigéria et le Cameroun au sujet de la péninsule de Bakassi. Il avait écouté avec la plus grande attention la déclaration du Ministre camerounais des affaires étrangères, une déclaration du Représentant du Nigéria et le Représentant du Président actuel de l'OUA, et a pris note du rapport que le Secrétariat avait établi sur la question.

Tout en se disant profondément préoccupé par l'aggravation de la situation et les répercussions qu'elle pouvait avoir dans les deux pays et dans l'ensemble de la région, l'Organe central a pris note avec satisfaction du fait que les deux parties s'étaient déclarées favorables à un règlement pacifique du différend. À cet égard, l'Organe central a souligné l'importance qu'il y avait à obtenir un règlement pacifique basé sur la Charte des Nations Unies et la Charte de l'Organisation de l'unité africaine. Il a réaffirmé son attachement au respect du principe de l'inviolabilité des frontières héritées de la période coloniale, et de ceux de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance de tous les États.

L'Organe central a invité les parties à faire preuve de modération et à prendre les mesures nécessaires pour rétablir la confiance, notamment en envisageant le retrait des troupes et en poursuivant le dialogue.

L'Organe central a pris note avec reconnaissance des efforts inlassables que déploient le Président Mubarak, Président de l'Égypte et actuel Président de l'OUA, et le Président Edyadma du Togo en vue de désamorcer la situation et de parvenir à un règlement pacifique.

L'Organe central a prié le Secrétaire général de suivre l'évolution de la situation et de lui rendre compte dans un délai d'un mois des résultats de ces efforts.
